

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010**

Etaient présents : Mesdames Messieurs BEUILLARD, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, ALIPHAT, LE BAUT, ALBARELLO, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANÇOIS, KINDA.

Absents avec procuration :

Monsieur TARTRY donne procuration à Monsieur MUTERO
Monsieur SANTOS donne procuration à Monsieur LUCCHINI

Absente : Madame CURNAC

Monsieur DUTHOIT est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2010 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	5 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Abstention

Lecture est donnée des décisions n°10.11 à 10.16.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

**DCM N°23 – Finances communales – Reprise anticipée des résultats
Affectation provisoire des résultats de clôture de l'exercice 2009**

A LA MAJORITE,

PREND ACTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 5 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2009 comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice en €		
Excédent	/	624 133,24
Déficit	367 699,82	/
Résultat reporté en €		
Excédent	1 656 724,07	210 073,73
Déficit	/	/
Résultat cumulé en €		
Excédent	1 289 024,25	834 206,97

CONFIRME l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 au budget de l'exercice 2010 ainsi qu'il suit :

- section de fonctionnement compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) :
Recettes en € : 334 206,97
- section d'investissement compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) :
Recettes en € : 500 000,00

DCM N°24 – Finances communales – Budget 2010 – Vote des trois taxes directes locales**A L'UNANIMITE,**

FIXE les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2010 comme suit :

Taxes	Pour mémoire Taux 2009	Pour 2010 Taux votés
Taxe d'habitation	17,99%	16,99 %
Foncier bâti	28,99%	28,50 %
Foncier non bâti	80,29%	75,83 %

DCM N°25 – Finances communales – Vote du Budget Primitif 2010 de la commune**A LA MAJORITE,**

VOTE par 22 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", par 5 voix Contre : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et par 1 Abstention : Groupe "Changer le vrai choix" le budget primitif 2010 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2009 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement en euros

Dépenses		TOTAL
Opérations réelles	5 948 040,00	
Opérations d'ordre	458 248,00	6 406 288,00

Recettes		TOTAL
Opérations réelles	6 050 729,03	
Opérations d'ordre	21 352,00	6 406 288,00
Résultat reporté	334 206,97	

Section d'investissement en en euros

Dépenses		TOTAL
Opérations réelles	2 705 225,34	
Opérations d'ordre	21 352,00	3 205 417,00
Restes à réaliser	478 839,66	
Résultat reporté	/	

Recettes		TOTAL
Opérations réelles	926 077,75	
Opérations d'ordre	458 248,00	3 205 417,00
Restes à réaliser	532 067,00	
Résultat reporté	1 289 024,25	

DCM N°26 – Transports urbains – Ligne 9 – Gratuité - Convention Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues/Commune de Saint Mitre les Remparts**A L'UNANIMITE,**

ADOpte le principe de gratuité des transports pour les trajets du mercredi ayant pour origine un arrêt situé sur le territoire de la ville de Saint Mitre les Remparts.

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et la Ville de Saint Mitre les Remparts.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que la dépense sera inscrite au budget de chaque exercice considéré.

DCM N°27 – Règlement relatif au ramassage des déchets verts et des encombrants réservé aux particuliers résidant à Saint Mitre les Remparts

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'adopter le règlement relatif au ramassage des déchets verts et des encombrants.

DIT que le présent règlement annule et remplace le règlement adopté par délibération du Conseil Municipal n° 55 en date du 28 juin 2004.

**DCM N°28 – Développement durable - Implantation et exploitation d'une centrale photovoltaïque intégrée au bâti sur le bâtiment des Services Techniques
Signature d'un Bail Emphytéotique Administratif (B.E.A.)**

A L'UNANIMITE,

CONFIE à SOLAR PROD domicilié 6 rue de Vignemale 31120 ROQUETTES, dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, la réalisation de l'implantation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Bail Emphytéotique Administratif et les documents y afférents.

DIT que la redevance annuelle pour occupation du domaine public sera portée au budget de chaque exercice considéré.

DCM N°29 – Développement durable – Efficacité énergétique – Protocole d'accord avec EDF

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le protocole d'accord avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique pour la Maîtrise de Demande d'Energie et de développement des énergies renouvelables sur des opérations éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que les conventions de répartition des Certificats d'Economie d'Energie et les conventions d'application déterminant les programmes d'opérations.

DCM N°30 – Services publics – Fixation du prix de vente des sacs translucides destinés au ramassage des déchets verts – Régie de recettes "service au public"

A L'UNANIMITE,

FIXE le prix de vente des sacs translucides ainsi qu'il suit :

4 euros le paquet de 20 sacs de 130 litres.

DIT que les recettes seront encaissées sur le compte de la Régie de recettes "service au public".

DCM N°31 – Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement – 2010/2012

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône la mise en place d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la période 2010/2012 pour le financement des projets d'investissement de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2010/2012.

DCM N°32 – Remplacement du revêtement de sol au gymnase René Jauras – Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité – Exercice 2010

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une aide de 80% du montant hors taxes pour la réalisation des travaux de proximité ci-après :

PRECISE que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 52 450,00 € HT soit 62 730,20 € TTC.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours compte 2313.

DCM N°33 – Extension de la terrasse en sol souple du centre multi-accueils collectifs "Pin'Prunelle" – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône – Exercice 2010

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône à hauteur de 50% pour réaliser au titre de l'exercice 2010 les travaux d'extension de la terrasse extérieure en sol souple du centre multi-accueils collectifs "Pin Prunelle".

DIT que le coût estimatif de ces travaux s'élève à 8 500,00 € HT soit 10 225,80 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°34 – Assistance technique réalisée par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral Demande de subvention auprès du Conseil Général

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention d'un montant de 2 500,00 € pour le financement de la mission d'assistance technique des terrains propriétés du Conservatoire du Littoral réalisée par l'O.N.F.

DIT que le coût de cette mission s'élève à 8 638,00 €.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

DCM N°35 – Assistance technique réalisée par l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour la gestion des sites du Conservatoire du Littoral Demande de subvention auprès du Conseil Régional

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional une subvention d'un montant de 2 500,00 € pour le financement de la mission d'assistance technique des terrains propriétés du Conservatoire du Littoral réalisée par l'Office National des Forêts.

DIT que le coût de cette mission s'élève à 8 638,00 €.

DIT que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

DCM N°36 – Urbanisme – Convention PACT ARIM – Attribution de subvention à M. et Mme Rogerio MONTEIRO DE OLIVEIRA

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'accorder une subvention à M. et Mme Rogerio MONTEIRO DE OLIVEIRA, pour la rénovation de la façade de leur immeuble sis 3 rue du Four, d'un montant de 3 221,64 € TTC (trois mille deux cent vingt et un euros soixante quatre cents toutes taxes comprises),

SOLLICITE le concours financier du Conseil Régional à hauteur de 50%.

DIT que la dépense est inscrite au compte 6745 de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DCM N°37 – Personnel communal – Régime Indemnitare
Refonte de la prime de service et de rendement (P.S.R) – Filière Technique

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la nouvelle prime de service et de rendement au profit des cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, des techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux de travaux,

PRECISE que cette prime sera versée mensuellement,

PRECISE que cette prime fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux des corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°38 – Personnel communal
Transformation d'emploi dans l'intérêt du service public

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation de l'emploi ci-après :

* *Filière Technique*

Catégorie C

- un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (IB 299/446)
en

- un emploi d'agent de maîtrise territorial (IB 299/446)

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} avril 2010.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

DCM N°39 – Personnel communal – Indemnité forfaitaire complémentaire
pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'instaurer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010.

FIXE le coefficient à appliquer au taux moyen de l'IFTS des attachés de 2^{ème} catégorie à 2.

FIXE le crédit global à 1 783,60 euros.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours compte 6411.

La séance est levée à 19h.40.

Le Maire,

Christian BEUILLARD